



**PROGRAMME DE RECHERCHE CONJOINT (PRC)  
CNRS / NATIONAL NATURAL SCIENCE FOUNDATION OF CHINA**

**APPEL À PROJETS 2018**

**CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Le CNRS a signé le 13 mai 1994 un Accord de coopération scientifique avec la Natural Science Foundation of China (NSFC). Son objectif est de promouvoir des coopérations entre le CNRS et la recherche chinoise dans tous les domaines de recherche.

C'est dans le cadre de cet accord qu'est publié cette année un appel à projets concerté PRC CNRS-NSFC. Cet appel est un programme de sélection et financement conjoints de projets scientifiques évalués par le CNRS et la NSFC. Il a pour objectif de permettre aux chercheurs éligibles aux financements des deux organisations d'identifier, initier et/ou développer des activités de recherche en collaboration.

**ELIGIBILITE ET FINANCEMENT**

Sont éligibles :

- En France, sont éligibles chercheurs et enseignants-chercheurs des unités affiliées au CNRS ;
- En Chine, les chercheurs chinois lauréats d'un appel à projets de la NSFC.

Le CNRS dotera les projets sélectionnés de **5 000 à 7 000 € par an pendant 3 ans**. Ces fonds sont destinés à couvrir le coût international de la coopération et peuvent prendre en charge les frais suivants :

- Transports entre la France et la Chine pour les équipes françaises ;
- Indemnités de séjour en France pour les équipes chinoises ;
- Fonctionnement et petit équipement (hors informatique) à hauteur de 20% sur le montant annuel demandé.

Vos frais de séjour en Chine seront pris en charge par votre partenaire.

Un rapport scientifique et financier est demandé annuellement et conditionne l'octroi du financement l'année suivante.

**EVALUATION**

L'évaluation scientifique est menée en parallèle dans chacun des pays, par le CNRS et par la NSFC. La sélection finale des projets est conjointe. Au CNRS, l'évaluation est assurée par les Instituts. Sont évalués le projet scientifique (qualité scientifique du projet, originalité des thématiques, clarté des objectifs, méthodologie), et l'intérêt de la coopération (complémentarité des équipes, plus-value de la coopération).

## MODALITES DE SOUMISSION

La soumission du projet par le porteur affilié au CNRS doit être concomitante à celle de son partenaire chinois auprès de la NSFC. En effet, le porteur de projet chinois doit impérativement déposer en parallèle sa candidature auprès de son organisme de financement. La procédure et les délais sont les mêmes pour les deux institutions.

Pour les chercheurs chinois, la soumission du projet se fait en ligne sur le site de la NSFC : <http://www.nsf.gov.cn/>  
Vérifier les modalités de dépôt auprès de la NSFC.

## CALENDRIER

**27 avril 2018 – 27 juin 2018** : ouverture de l'appel à projets.

Les chercheurs ou enseignants-chercheurs affiliés à une unité du CNRS déposent leur candidature en utilisant le formulaire en ligne sur l'application CoopintEER : <https://www.cooperation.cnrs.fr/coopinteer/interne/login.do>

**Aucun dossier sans le visa des Directeurs/Directrices d'unité ne sera évalué.** Ils ou elles valident en ligne le dossier **avant le 27 juin 2018** (minuit heure de Paris), en utilisant le mot de passe Labintel Administrateur de l'Unité.

**Février 2019** : annonce des résultats

Contacts	
<b>CNRS</b> – Direction Europe de la recherche et coopération internationale (Derci)	<b>NSFC</b> - Bureau of International Cooperation (BIC)
<b>Amel Feredj</b> amel.feredj@cnrs-dir.fr +33 (0) 1 44 96 43 52	<b>Qiu Chunhong</b> <a href="mailto:qiuch@nsfc.gov.cn">qiuch@nsfc.gov.cn</a> +86-10-62327005